



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 MARS 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
quatorzième jour du mois de mars 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche
 Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Est absent : Monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :
 Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Ginette Audet
 Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Vingt personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2011
4. Assemblée de consultation : Projet de règlement APR-1142-2011
5. Avis de motion : Règlement sur les PIIA
6. Avis de motion : Modification du règlement d'imposition des taxes
7. Lecture et adoption d'un avant-projet de règlement : Classe d'usage unifamiliale jumelée / zone 44-H
8. Lecture et adoption d'un règlement d'emprunt : Travaux piste cyclable
9. Fermeture de la piste cyclable pour travaux
10. Mandat à la firme Génio : Travaux piste cyclable Le chemin de La Liseuse
11. Mandat à Denis Collette et Associés
12. Arbitrage devant la Commission municipale du Québec
13. Autorisation de dépense : Paiement des assurances générales
14. Autorisation de dépense : Paiement à la Société Mutuelle de Prévention inc.
15. PRECO : Déclaration intérimaire
16. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Sainte-Catherine-sur-le-Parc / Phase 10
17. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Entreprises Du-Forts



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

18. Éclairage à DEL
19. Programme Climat municipalité – Volet 1 : Engagement de la Ville
20. Achat d'une borne commune de remplacement : Rond point des Aires protégées
21. Approbation du plan d'éclairage de rue : Rond point des Aires protégées
22. Embauche d'employés occasionnels aux travaux publics
23. Concours pour l'embauche d'une adjointe administrative et réceptionniste
24. Disposition du véhicule numéro 58
25. Mandat plans et devis : Modification des postes de pompage Jolicoeur et Montcalm
26. Autorisation à Placements M.P. inc. : Modification des postes de pompage d'égout PPE-1A et PPE-1B
27. Réfection route de Fossambault Nord : Paiement numéro 4
28. Approbation de la directive de changement numéro 13 : Modernisation des usines – Phase 2
29. Paiement numéro 6 : Modernisation des usines – Phase 2
30. Approbation de la directive de changement : Construction du puits P-6
31. Ajout d'un système de traitement au puits P-5
32. Demande de certificat d'autorisation : Prolongement du réseau d'égout sur la route de Fossambault
33. Expertise supplémentaire : Garage municipal
34. Addenda au contrat d'hiver : Gestion André Ferland
35. Autorisation de dépenses : La Capitale en Fête
36. Autorisation d'utilisation du Parc du Grand-Héron
37. Amendement de la résolution 103-2011 : Tour cycliste Joël Belhumeur
38. Appui recensement 2011
39. Bordereau de correspondance
40. Dépôt de la liste des engagements financiers
41. Dépôt de la liste des chèques
42. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
43. Autorisation de dépense : Réparation véhicule 410 autopompe
44. Suivi des dossiers par les élus
45. Autres sujets
46. Période de questions
47. Ajournement au 28 mars 2011 à 19 h 30

LE 28 MARS 2011

48. Lecture et adoption d'un projet de règlement SPR-1142-2011 : Zones 127-M et 139-CN
49. Lecture et adoption d'un règlement : Loi sur les immeubles industriels municipaux
50. Autres sujets
51. Période de questions
52. Clôture



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

Le quorum étant constaté, la séance de mars est ouverte.

114-2011 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Report des points 16, 17, 33 et 42.

ADOPTÉE

115-2011 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2011

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 28 février 2011
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1142-2011

À la demande de monsieur le maire suppléant Martin Chabot et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1142-2011 qui a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 de façon à :

- créer la zone 139-CN à même les zones 63-H, 127-C et 133-H ;
- classer le résiduel de la zone 127-C, ainsi qu'une partie de la zone 66-C en zone 127-M ;
- prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans les zones 127-M et 139-CN ;
- obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 127-M.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT SUR LES PIIA

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 675-93, de manière à :

- soustraire la zone 121-M de l'application dudit règlement;
- assujettir les zones 127-M et 137-C à l'application dudit règlement.

AVIS DE MOTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier l'article 2 du règlement numéro 1140-2011 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2011. Cette modification touchera le tarif pour matières résiduelles à l'égard de certains commerces et industries.

116-2011

LECTURE ET ADOPTION
D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT :
CLASSE D'USAGE UNIFAMILIALE JUMELÉE / ZONE 44-H

PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1143-2011

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91
ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Hc : *unifamiliale jumelée* » à l'intérieur de la zone 44-H.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991 ;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour les règlements numéros 623-91 et 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007) ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° APR-1143-2011, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Projet de règlement No APR-1143-2011

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :
Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à :

- *Autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 44-H.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- est ajouté dans la colonne « 44-H » à la ligne « Hc : Unifamiliale jumelée » le symbole « o ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement 624-91 intitulé Règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne 44-H, les lettres « BGQ » vis-à-vis le titre « Hc : Unifamiliale jumelée ».

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14^E JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE ONZE.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

117-2011

LECTURE ET ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT : TRAVAUX PISTE CYCLABLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1144-2011
Décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection
de la piste cyclable et skiable *Le chemin de La Liseuse*
et autorisant une dépense et un emprunt de 186 000 \$ pour ce faire

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration et de réfection de la piste cyclable et skiable *Le chemin de La Liseuse* longeant la rivière Jacques-Cartier;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés à 186 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 14 février 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1144-2011, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1144-2011

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux suivants à être effectués sur la piste cyclable et skiable *Le chemin de La Liseuse*:
- Réfection d'un mur de soutènement et de la piste comme décrits et estimés dans un document préparé par M. Jean-Philip Mercier, ingénieur de la firme Génio experts-conseil, en date du 14 mars 2011 lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe A »;
 - Ajout d'une couche de criblure de pierre sur un tronçon de la piste et autres travaux mineurs d'amélioration comme décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 7 mars 2011, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe B ».
- ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 186 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les taxes nettes, les imprévus et les frais contingents, comme indiqué au document « Sommaire des coûts », préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 14 mars 2011, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe C ».
- ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 186 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14^e jour du mois de mars 2011.

MAIRE SUPPLÉANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

118-2011

FERMETURE POUR TRAVAUX
DE LA PISTE CYCLABLE
« LE CHEMIN DE LA LISEUSE »

ATTENDU que la Ville doit effectuer des travaux d'amélioration et de réparation de la piste cyclable « Le Chemin La Liseuse »;

ATTENDU que ces travaux nécessitent la circulation de véhicules lourds sur l'assiette de la piste;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser les Services techniques à fermer la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse » du 6 au 17 juin 2011, pour permettre l'exécution des travaux.

QU'une campagne d'information de la population soit effectuée par le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

QUE la Ville de Pont-Rouge soit également avisée de la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

119-2011

MANDAT À LA FIRME GÉNIO
TRAVAUX PISTE CYCLABLE

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 1144-2011 décrétant la réalisation de travaux sur la piste cyclable « Le Chemin de la Liseuse »;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 10 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de mandater la firme Génio, experts-conseils, pour la révision des documents d'appel d'offres et la gestion de l'appel d'offres. Le coût de ce mandat est établi à 1 250 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée au fonds général et pourra être remboursée par le règlement numéro 1144-2011 dès son entrée en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1144-2011 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de mandater la firme Génio, experts-conseils, pour la surveillance des travaux.

Le coût de ce mandat est établi à 3 050 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera imputée au règlement numéro 1144-2011.

ADOPTÉE

120-2011

PROMENADE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU que le conseil de la Ville de Palavas-les-Flots, en France, a eu l'aimable attention de désigner la longue promenade longeant la mer Méditerranée dans cette ville « Promenade Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier », en l'honneur du jumelage et des excellentes relations unissant les citoyens des deux villes;

ATTENDU que la Ville de Palavas-les-Flots a demandé à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de lui suggérer un concept pour le panneau d'entrée de la promenade;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU :

- Que ce conseil mandate la firme Collette et associés pour la préparation d'un concept d'affichage pour le panneau d'interprétation à placer à l'entrée de la promenade;
- Que la somme des honoraires pour ce faire, à savoir 1 200 \$, soit appropriée du poste budgétaire numéro 02-110-01-999 « Échange avec la France ».

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

121-2011

ARBITRAGE
DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que la Municipalité de Shannon a constitué un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est limitrophe à celui de la Municipalité de Shannon;

ATTENDU que des substances provenant d'une sablière située sur le territoire de la Municipalité de Shannon transitent par les voies publiques relevant de la compétence de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT la résolution 38-2011 du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par laquelle le conseil signifiait au conseil de la Municipalité de Shannon son intention de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées par des carrières et sablières au fonds constitué par la Municipalité de Shannon;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a mandaté par la résolution 38-2011 le maire et le directeur général pour négocier une telle entente avec la Municipalité de Shannon;

ATTENDU que les représentants des deux municipalités ont tenu une rencontre, au cours de laquelle il fut proposé à la Municipalité de Shannon de conclure une telle entente;

ATTENDU que les représentants des deux municipalités n'ont pu convenir d'une entente sur l'attribution des sommes versées par des carrières et sablières au fonds constitué par la Municipalité de Shannon;

CONSIDÉRANT que le différend opposant les deux municipalités quant au partage de l'attribution des sommes versées par des carrières et sablières au fonds constitué par la Municipalité de Shannon peut être soumis à la Commission municipale du Québec en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de demander à la Commission municipale du Québec de tenir un arbitrage du différend entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Municipalité de Shannon concernant l'attribution des sommes versées par des carrières et sablières au fonds constitué par la Municipalité de Shannon en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

D'accepter que ce différend fasse l'objet d'une médiation au préalable par la Commission municipale du Québec;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

De mandater la firme Lavery, de Billy, pour toute représentation qui sera faite au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le cadre de la procédure de médiation et d'arbitrage devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

122-2011

PAIEMENT
DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2011

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 11 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la prime d'assurance pour l'année 2011 à Groupe Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 110 512 \$.

ADOPTÉE

123-2011

VERSEMENT
À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe en date du 10 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2011 au montant net de 3 676,03 \$.

ADOPTÉE

124-2011

PRECO-DECLARATION INTERIMAIRE

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettrait sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

ATTENDU que, pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution, par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

ATTENDU que, pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ATTENDU que, pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé, accompagné d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

125-2011

ÉCLAIRAGE À DEL

ATTENDU que les dernières ententes de développement domiciliaire signées entre la Ville et différents promoteurs exigent de ces derniers qu'ils installent des lampadaires munis de lampes à diode électroluminescente (DEL);

ATTENDU qu'il existe une multitude de produits de ce type;

ATTENDU qu'il est préférable que la Ville privilégie un modèle pour éviter de devoir tenir des inventaires de produits différents;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil retienne le luminaire à DEL Green Cobra, LED Street Lighting, GC1 Series comme modèle à installer dans les nouveaux projets de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

126-2011

PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS »
VOLET I, ENGAGEMENT DE LA VILLE

ATTENDU la convention d'aide financière entre le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant le programme « Climat municipalités » Volet 1 qui consiste à élaborer un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action prévoyant leur réduction;

ATTENDU que l'article 2 de la convention prévoit que, pour être éligible à un premier versement équivalent à 25 % de l'aide financière, le conseil municipal doit s'engager, par résolution, à faire un inventaire et un plan d'action conformes aux annexes 1 et 2 du programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à faire l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et à produire un plan d'action prévoyant leur réduction, conformément aux annexes 1 et 2 du programme « Climat municipalités » volet 1.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

127-2011 **ACHAT D'UNE BORNE COMMUNE**
DE REMPLACEMENT : ROND POINT DES AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU que le promoteur Rond Point des aires protégées inc. doit construire un réseau d'alimentation électrique souterrain pour un projet de développement domiciliaire lequel prévoit l'utilisation de borne commune (électricité, téléphonie, câblodistribution, Ville);

ATTENDU qu'Hydro-Québec demande que la Ville garde en inventaire une borne commune supplémentaire, cette dernière pouvant être utilisée, sans délai, advenant un accident ou un bris d'une borne commune existante;

ATTENDU que le règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture ou le prolongement d'une rue publique prévoit que tous les coûts de construction d'une nouvelle rue par un promoteur sont à sa charge;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de demander au promoteur qu'il fournisse à la Ville, à ses frais, une borne commune de remplacement comme exigé par Hydro-Québec.

ADOPTÉE

128-2011 **PLAN D'ÉCLAIRAGE DE RUE**
ROND POINT DES AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU le plan proposé par Rond Point des aires protégées inc. concernant l'implantation des lampadaires de rue de son projet de développement domiciliaire;

ATTENDU que ce plan a été préparé par le Groupe Conseil SID inc. en date du 14 février 2011;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le plan d'implantation des lampadaires de rue déposé par Rond Point des aires protégées inc., en retranchant toutefois le lampadaire prévu entre les lots 224-187 et 224-188.

ADOPTÉE

129-2011 **EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL**
AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le Service des travaux publics doit procéder à l'embauche du personnel occasionnel requis pour l'ensemble des opérations d'entretien des équipements municipaux, ainsi que la réalisation de certains projets spéciaux;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques pour l'embauche de personnel occasionnel au Service des travaux publics pour l'été 2011;

ATTENDU les recommandations de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon les conditions indiquées au rapport préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 7 mars 2011 :

Numéro	Poste occasionnel	Employé
1	Aide préposé à l'entretien	Raynald Robitaille
2	Aide préposé à l'entretien	Dany Bertrand
3	Aide préposé à l'entretien	Yvon Martel
4	Journalier spécialisé	Bruno Bertrand
5	Journalier spécialisé	À déterminer
6	Horticultrice	Marie-Josée Bertrand
7	Aide-horticultrice	Josée Boucher
8	Aide-horticultrice	Chantal Couture

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, à procéder à l'embauche d'une personne au poste de journalier spécialisé (poste numéro 5) après parution d'un appel de candidatures dans *Le Catherinois* du mois d'avril 2011.

ADOPTÉE

130-2011

OUVERTURE D'UN CONCOURS
POUR L'ENGAGEMENT
D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET RÉCEPTIONNISTE
AUX SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU que le poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques est vacant;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ouvrir un concours pour combler ledit poste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à faire paraître un avis de concours pour combler le poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques.

L'avis sera affiché à l'interne, publié dans le journal *Le Catherinois* du mois d'avril 2011 et affiché sur différents sites Internet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un comité de sélection soit créé et que ce dernier soit formé des personnes suivantes :

- Monsieur le conseiller Martin Chabot
- Madame la conseillère Diane Larouche
- Monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

131-2011 **DISPOSITION DE L'UNITÉ NUMÉRO 58**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser M. Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, à disposer du véhicule numéro 58, Dodge Caravan 1989.

ADOPTÉE

132-2011 **MANDAT PLANS ET DEVIS**
MODIFICATION AUX POSTES DE POMPAGE
MONTCALM ET JOLICOEUR

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 1137-2010 autorisant la réalisation de travaux correctifs aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur;

ATTENDU que les travaux consistent à installer des systèmes de dérivation, à remplacer les clapets, à modifier les vannes à air et vacuum des deux postes et à mettre en place de l'enrochement;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 10 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche ltée, groupe-conseil, selon les détails de la proposition de service transmise par M. Michel Tremblay, ingénieur, en date du 11 janvier 2011 pour procéder à la préparation des plans et devis et les dispositions de l'appel d'offres du projet de modification des postes de pompage Montcalm et Jolicoeur.

Cette dépense représentant la somme de 11 100 \$, taxes en sus, est imputée au règlement numéro 1137-2010.

ADOPTÉE

133-2011 **AUTORISATION À PLACEMENT M.P. INC.**
MODIFIER LES POSTES DE POMPAGE D'ÉGOUT
PPE-1A ET PPE-1B

ATTENDU que le promoteur, Placement M.P. inc., planifie présentement un nouveau projet de développement domiciliaire localisé sur les lots 350-P et 351-P (Les Boisés Ontaritz);

ATTENDU que le projet comporte 81 terrains pour l'ensemble des phases;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déjà autorisé la réalisation d'une première phase de travaux de 20 terrains par la résolution numéro 470-2010;

ATTENDU qu'il est prévu que le réseau d'égout domestique du projet se déverse au poste de pompage PPE-1B localisé sur la route de Duchesnay;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ATTENDU également que des modifications du poste de pompage PPE-1A seront nécessaires;

ATTENDU que les détails et justifications des travaux à exécuter sont présentés sur une correspondance préparée par monsieur François Gagnon, ingénieur, de la firme Consultants Enviroconseil, en date du 4 mars 2011 et adressée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser Placement M.P. inc. à réaliser ou faire réaliser les travaux suivants :

- Modification des conduites d'égout domestique à proximité du poste de pompage PPE-1A afin d'y raccorder la conduite de refoulement du poste de pompage PPE-1B;
- Remplacement des pompes des deux postes de pompage (PPE-1A et PPE-1B) pour une capacité d'environ 6 l/s par pompe, incluant les travaux de mécanique de procédé.

ADOPTÉE

134-2011

PAIEMENT NUMÉRO 4
PROJET DE RÉFECTION
ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacroix, ingénieure, de la firme DESSAU, datée du 1^{er} mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à « Les Entreprises Paradis Paysagiste inc. » au montant de 67 432,31 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes applicables.

La dépense est imputée au règlement numéro 1123-2010.

Le montant à payer doit être distribué de la façon suivante :

- 42 417,24 \$ incluant les taxes, payable à l'entrepreneur à la charge de la Ville.
- 25 015,08 \$ incluant les taxes, payable à l'entrepreneur à la charge du MTQ.

Les montants suivants doivent être comptabilisés comme retenue à payer ultérieurement :

- 4 175,44 \$ payable par la Ville;
- 2 462,42 \$ payable par le MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

135-2011 **MODERNISATION DES USINES - PHASE 2**
DIRECTIVES DE CHANGEMENT

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée, en date du 7 février 2011;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 10 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la directive de changement numéro 13, dans le cadre des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable phase 2, dont le coût a été établi à 2 110,70 \$ taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

ADOPTÉE

136-2011 **PAIEMENT NUMÉRO 6**
MODERNISATION DES USINES
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PHASE 2

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, datée du 7 février 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 6 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 18 688,37 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %, du paiement des directives de changement numéros 4 à 13 et l'ajout des taxes brutes.

La dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 5.

ADOPTÉE

137-2011 **APPROBATION DE LA**
DIRECTIVE DE CHANGEMENT
CONSTRUCTION DU PUIS P-6

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée, en date du 28 février 2011;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 10 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la directive de changement numéro 3 du projet de construction du puits P-6.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

Le coût de cette directive a été établi à 541,63 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1104-2010.

ADOPTÉE

138-2011

**AJOUT D'UN SYSTÈME
DE TRAITEMENT AU PUIITS P-5**

ATTENDU que lors de sa construction, le puits d'approvisionnement en eau potable P-5 n'a pas été équipé d'un système de traitement du fer et du manganèse;

ATTENDU qu'à ce moment, les concentrations en fer et en manganèse dans l'eau brute ne justifiaient pas la mise en place de ces équipements. La mise en place d'un système de dosage d'un séquestrant avait alors été prévu pour contrôler les inconvénients causés par la présence de ces éléments dans l'eau potable;

ATTENDU que depuis la mise en marche du puits P-5, les concentrations en fer et en manganèse dans l'eau brute ont augmenté de façon importante;

ATTENDU que le dosage du séquestrant n'est pas suffisant pour enrayer les inconvénients causés par la présence de fer et du manganèse dans l'eau;

ATTENDU que la mise en place d'un système de traitement doit être envisagée;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer un concept préliminaire des travaux requis pour la mise en place d'un système de traitement du fer et du manganèse et en évaluer le coût;

ATTENDU la proposition de service transmise par madame Annie Ponton, ingénieure, de la firme Roche Ltée en date du 14 mars 2011;

ATTENDU le rapport préparé par le directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche Ltée pour effectuer un concept préliminaire et une estimation des coûts d'un projet de mise en place d'un système de traitement du fer et du manganèse au puits P-5. Le coût de ce mandat est établi à 7 450 \$, plus taxes, et la somme est imputée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

139-2011

**PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT
SUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT
CERTIFICAT D'AUTORISATION**

ATTENDU que la firme Roche Ltée a été mandatée, par la résolution numéro 78-2011, pour effectuer les plans et devis du projet de prolongement du réseau d'égout sur la route de Fossambault vers le sud ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

ATTENDU que le conseil municipal doit autoriser ladite firme à présenter le projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU :

- Que le conseil municipal mandate Roche Itée, groupe-conseil, à soumettre la demande d'autorisation pour réaliser le projet, sur le prolongement du réseau d'égout sanitaire, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Que le conseil municipal s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un document signé par un ingénieur attestant, à la fin des travaux, que ces derniers ont été réalisés conformément à l'autorisation accordée;
- Que le directeur des Services techniques soit autorisé à effectuer le paiement de la demande au coût de 523 \$.

ADOPTÉE

140-2011

ADDENDA CONTRAT D'HIVER
GESTION ANDRÉ FERLAND

ATTENDU que l'achalandage au parc de glisse du Grand-Héron est beaucoup plus élevé que les estimations qui ont servi à établir la convention 2010-2011 pour la surveillance, l'entretien ponctuel du pavillon du Grand-Héron, la perception des droits d'accès ainsi que de l'organisation de tournois;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire pour le contractant d'avoir recours aux services d'employés additionnels pour la perception des droits d'accès et le prêt de matériel pendant les heures d'ouverture de fin de semaine;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire du 2 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter le projet d'addenda au contrat d'hiver 2010-2011 de Gestion André Ferland, rédigé par madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, pour un montant de 1 100 \$.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-36-451.

L'augmentation du poste de revenus numéro 01-234-71-012 de 6 000 \$ en date du 14 février dernier compense cette dépense.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

141-2011 **AUTORISATION DE DÉPENSES :**
LA CAPITALE EN FÊTE

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 11 mars 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à signer les contrats avec *La Capitale en Fête* et à effectuer les dépenses pour la location d'un chapiteau et de jeux gonflables pour la Fête nationale pour un montant de 3 142,49 \$ taxes nettes incluses.

La dépense sera imputée aux postes budgétaires numéros 02-702-90-511 et 02-702-99-699.

ADOPTÉE

142-2011 **AUTORISATION D'UTILISATION**
DU PARC DU GRAND-HÉRON

ATTENDU la demande du Club des Crinqués de Québec, déposée par monsieur Denis Côté, concernant l'utilisation du parc du Grand-Héron, le 29 mai 2011 (remis au 12 juin en cas de pluie) dans le cadre de l'activité l'Auto Show à laquelle la population est invitée à assister;

ATTENDU que cette activité favorise la réputation de notre ville pour ses activités de loisirs;

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date 10 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du parc du Grand-Héron par le Club des Crinqués de Québec pour leur activité L'Auto Show qui se tiendra le 29 mai 2011 (remis au 12 juin en cas de pluie).

Le Club des Crinqués devra se prémunir de tous les permis nécessaires et recevoir l'autorisation du Service de protection contre l'incendie et de la protection civile pour le défilé dans les rues de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

143-2011 **AMENDEMENT RÉSOLUTION 103-2011**
TOUR CYCLISTE JOËL BELHUMEUR

ATTENDU que la date du Tour cycliste Joël Belhumeur a changé, lequel se tiendra le 13 août 2011 au lieu du 27 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'amender la résolution 103-2011 afin de modifier la date du Tour cycliste Joël Belhumeur qui aura lieu le 13 août 2011 plutôt que le 27 août 2011.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

144-2011

APPUI AU RECENSEMENT 2011

ATTENDU que le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que le conseil de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous, soit possible.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 mars 2011, laquelle comprend 139 commandes au montant de 113 562,60 \$

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 28 février 2011, laquelle totalise 764 401,84 \$.

145-2011

RÉPARATION DU VÉHICULE 410 AUTOPOMPE

ATTENDU que la pompe du véhicule 410 ne rencontre pas les normes de l'épreuve à vide et qu'il y a un coulage important de l'arbre de la pompe;

ATTENDU que des soumissions pour la réparation ont été demandées à trois fournisseurs;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, M. Pierre Beaumont, en date du 14 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser la réparation du véhicule 410 chez L'Arsenal, soit le plus bas soumissionnaire des trois fournisseurs contactés.

La dépense, représentant la somme de 6 177 \$, taxes en sus, est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-01-526.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier informe l'assemblée qu'il a assisté à la réunion du Comité de gestion de la bibliothèque Anne-Hébert, le mercredi 23 février 2011, en avant-midi.

En dehors des points de régie interne, le comité a traité les deux points suivants :

- Dans le cadre de l'activité physique et avec la participation du Réseau Biblio, il y aura bientôt la possibilité d'emprunter un podomètre afin d'encourager la clientèle à venir chercher ses livres à pied.
- Dans les nouveaux achats, la bibliothèque fera l'acquisition d'un Kamishibaï afin de varier l'offre de service dans les activités culturelles. Un Kamishibaï est un petit théâtre de dessins illustrant une histoire, contée par un narrateur.

146-2011 RÉCLAMATION DE MONSIEUR LIGUORI DROLET

ATTENDU que monsieur Liguori Drolet a fait parvenir à la Ville une facture de 507,94 \$ pour replacer une borne sur le lot 4215363;

ATTENDU que les travaux d'arpentage ont été exécutés par Gilles Simard, arpenteur-géomètre, comme en fait foi la facture datée du 20 juillet 2010;

ATTENDU que monsieur Drolet allègue que cette borne a été déplacée ou arrachée à plusieurs reprises en raison des travaux de déneigement et d'autres travaux exécutés par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ou ses préposés;

ATTENDU que les travaux réalisés sur la rue Laurier l'automne dernier, relocalisant la borne incendie et aménageant une chaîne de rue en béton, font en sorte qu'il est improbable que la borne en question soit à nouveau déplacée ou arrachée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil autorise le versement d'une somme de 507,94 \$ à monsieur Liguori Drolet en paiement d'une réclamation de ce dernier, sans admission de responsabilité de la Ville, dans le seul but d'éviter d'autres recours.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier et madame la conseillère Diane Larouche.

A voté contre : madame la conseillère Sandra Gravel

ADOPTÉE

Il est 20 h 59.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

147-2011

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 28 mars 2011 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 07.

MARTIN CHABOT
MAIRE SUPPLÉANT

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIER